

ID-Click

**INFORMATIQUE DE
TAHITI vous informe**

Références :

A l'attention
de :

Télétransmission DMO

Clients PAIE listés par la CPS

Télétransmission DMO – juillet 2010

Bonjour,

Dans le cadre d'une stratégie d'optimisation de ses ressources par l'utilisation des technologies de télécommunication et de téléprocédures, la CPS a souhaité confier à INFORMATIQUE DE TAHITI la mise en œuvre dans certaines entreprises d'une procédure de télétransmission de la déclaration de main d'œuvre (DMO) mensuelle.

Cette téléprocédure et sa prestation de mise en œuvre sont prises en charge par la CPS qui, ainsi, compte gagner en efficacité et en productivité en évitant la ressaisie de vos informations télétransmises.

Attention, en l'état actuel de la réglementation, cette procédure de télétransmission ne vous dispense pas de conserver en parallèle la procédure actuelle, à savoir le dépôt aux guichets de la CPS et dans les dates de votre Déclaration de Main d'Ouvre (DMO) mensuelle.

Votre entreprise a été retenue par la CPS dans la liste des sociétés potentiellement à doter avant le 31 août de cette téléprocédure.

Nous devons donc planifier rapidement notre prestation (qui a priori sera réalisée par télémaintenance, avec votre accord).

Toutefois, et avant toute intervention, même gratuite, nous devons recevoir votre accord formel. Pour cela, il vous suffit de nous retourner le bon de commande [en cliquant ici](#).

Dès réception de votre accord nous vous recontacterons pour planifier notre prestation.

Restant à votre disposition,
Cordialement.

SERVICE PAIE & RESSOURCES HUMAINES – Ligne Directe : 54 40 47



INFORMATIQUE DE TAHITI
BP 1744 PAPEETE 98713 TAHITI
TELEPHONE : 689 54 40 40
FAX: 689 43 37 90

